

**FEDERALE Assurance, Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie,
la Responsabilité Civile et les Risques Divers SC**
RPM Bruxelles TVA BE 0403.257.506
Rue de l'Etuve 12, 1000 BRUXELLES
www.federale.be

PROCURATION
POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 12 MAI 2020 à 10H*

IMPORTANT:

Pour qu'elle soit valable, merci de **renvoyer** la présente procuration entièrement complétée, datée et signée à FEDERALE Assurance, **au plus tard le 8 mai 2020**, de préférence par e-mail (à christine.vanoverberghe@federale.be), ou au besoin par voie postale (au Secrétariat de direction, rue de l'Etuve 12, 1000 Bruxelles).

Les procurations qui nous parviennent en retard, ou qui ne satisfont pas aux formalités exigées ne seront pas prises en considération.

Merci de préciser vos **instructions de vote spécifiques**, pour chacune des propositions de décision du conseil d'administration.

Documentation : www.federale.be/fr/qui-sommes-nous (assemblées générales du 12 mai 2020).

Le traitement de vos données personnelles est effectué conformément à notre politique de confidentialité, disponible sur notre site internet www.federale.be/fr/protection-du-consommateur.

** La présente procuration est établie suite à la décision du conseil d'administration de FEDERALE Assurance de mettre en œuvre l'article 6 de l'arrêté royal nr. 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19.*

Soussigné(e),

Nom et Prénom / Dénomination de l'entreprise

.....

Adresse / Siège

.....

Actionnaire de l'assemblée générale ordinaire de **FEDERALE Assurance, Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SC**,

A pris connaissance que l'assemblée générale ordinaire va se dérouler le **mardi 12 mai 2020, à 10h00, à l'adresse du siège social**, 1000 Bruxelles, rue de l'Etuve 12.

Par la présente, donne procuration au mandataire désigné par le conseil d'administration, en application de l'article 6 de l'arrêté royal nr. 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19, à savoir :

Monsieur Frank GOES, président du conseil d'administration
(avec droit de représentation), également actionnaire de l'assemblée générale ordinaire ;

De le/la représenter valablement lors de l'assemblée générale ordinaire,

Et de voter en son nom ou de s'abstenir en ce qui concerne l'ensemble des points repris à l'ordre du jour ci-dessous.

La présente procuration est irrévocable.

INSTRUCTIONS DE VOTE POUR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR:

*Veuillez préciser vos **instructions de vote spécifiques** pour chaque proposition de décision du conseil d'administration dans les cases ci-dessous (pour, contre, abstention).*

*Si aucune instruction de vote spécifique n'est précisée, ou si, pour quelque raison, un manque de clareté persiste concernant les instructions communiquées, le mandataire considérera avoir obtenu l'instruction de voter dans le sens de l'**acceptation** du point faisant l'objet du vote.*

Ce qui précède compte aussi si une décision doit être prise par l'assemblée générale, au cours de la réunion, en lien avec le déroulement et/ou l'organisation de la réunion, sous réserve du respect du Code des sociétés et des associations.

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DE DECISION

FEDERALE Assurance, Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SC

- 1. Rapport du conseil d'administration.** (aucun vote requis)
- 2. Rapport du commissaire agréé.** (aucun vote requis)
- 3. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019.**

Proposition de décision:

L'assemblée générale approuve les comptes annuels relatifs à l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2019.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

4. Affectation du résultat.

Proposition de décision:

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat, conformément à ce qui est proposé par le conseil d'administration.

POUR	<input type="text"/>	CONTRE	<input type="text"/>	ABSTENTION	<input type="text"/>
------	----------------------	--------	----------------------	------------	----------------------

5. Octroi d'une prime bénéficiaire aux membres du personnel.

Proposition de décision:

L'assemblée générale approuve l'octroi d'une prime bénéficiaire non-récurrente, de EUR 200 net (au pro-rata) aux membres du personnel pour les années 2018-2019, en conformité avec la convention collective de travail du 2 décembre 2019.

POUR	<input type="text"/>	CONTRE	<input type="text"/>	ABSTENTION	<input type="text"/>
------	----------------------	--------	----------------------	------------	----------------------

6. Décharge aux administrateurs.

Proposition de décision:

L'assemblée générale accorde la décharge complète à chaque administrateur individuellement, pour l'exercice de son mandat durant l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2019.

POUR	<input type="text"/>	CONTRE	<input type="text"/>	ABSTENTION	<input type="text"/>
------	----------------------	--------	----------------------	------------	----------------------

7. Décharge au commissaire agréé.

Proposition de décision:

L'assemblée générale accorde la décharge complète au commissaire agréé pour l'exercice de son mandat durant l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2019.

POUR	<input type="text"/>	CONTRE	<input type="text"/>	ABSTENTION	<input type="text"/>
------	----------------------	--------	----------------------	------------	----------------------

8. Administration.

8.1.a. Proposition de décision:

L'assemblée générale nomme, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique, pour une période de 6 ans à partir de ce jour :

- Monsieur Jean-Baptiste BRAET, en tant qu'administrateur non-exécutif.

POUR	<input type="text"/>	CONTRE	<input type="text"/>	ABSTENTION	<input type="text"/>
------	----------------------	--------	----------------------	------------	----------------------

8.1.b. Proposition de décision:

L'assemblée générale nomme, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique, pour une période de 6 ans à partir de ce jour :

- *Monsieur Michel VANDERSTRAETEN, en tant qu'administrateur non-exécutif.*

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

8.3. Proposition de décision:

L'assemblée générale renouvelle, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique, pour une période de 6 ans à partir de ce jour :

- *Le mandat de Monsieur Serge DE CUYPER, en tant qu'administrateur non-exécutif..*

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

Fait à, le2020 ,

Bon pour pouvoir.

Signature :

(Si l'actionnaire est une personne morale, la présente procuration doit être signée par une ou plusieurs personne(s) qui peu(ven)t valablement la représenter. Veuillez également indiquer explicitement le(s) nom(s) et la qualité du ou des signataire(s)).